Nations Unies UNW/2020/2

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
20 avril 2020
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2020
22-23 juin 2020
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Rapport annuel de la Directrice exécutive

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2018-2021, y compris l'examen à mi-parcours du Plan

Résumé

Le rapport de la Directrice exécutive pour 2019, qui vaut rapport annuel et examen à mi-parcours du Plan stratégique, donne un aperçu des résultats obtenus par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) les deux premières années d'exécution du Plan stratégique 2018-2021. Y sont examinés les progrès accomplis jusqu'ici, les difficultés et les possibilités, ainsi que les implications que pourrait avoir l'évolution du contexte du développement, notamment l'examen et l'évaluation après 25 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, les réformes du système des Nations Unies et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Dans l'ensemble, l'examen à mi-parcours confirme la pertinence et l'efficacité du Plan stratégique. Il y a été souligné qu'il fallait mieux circonscrire les programmes, notamment créer des produits et des approches normalisés, et mieux tirer parti de la coordination et des partenariats avec le système des Nations Unies, en particulier dans le prochain Plan stratégique.

Un projet de décision figure dans la section VI.

20-05797 (F) 080620 120620

Merci de recycler

I. Introduction

1. ONU-Femmes a obtenu des résultats globalement positifs en 2019, deuxième année d'exécution de son plan stratégique 2018-2021. L'Entité a fourni un appui à 122 pays et territoires, y compris à des pays à revenu élevé. Sa performance a été satisfaisante pour 72 % de tous les indicateurs évaluables énoncés dans le Plan stratégique, dont 74 % des objectifs d'étape concernant les résultats du développement, au niveau des produits. À mi-parcours du Plan stratégique, l'examen laisse augurer de solides performances pour les deux dernières années d'exécution du Plan, des ajustements mineurs étant proposés pour un sous-ensemble d'indicateurs afin d'améliorer la mesurabilité et de recalibrer les niveaux d'ambition, et afin que la communication de l'information soit plus rigoureuse.

2. La pandémie de COVID-19 qui frappe le monde entraîne des changements sans précédent de sorte qu'en 2020, ONU-Femmes devra revoir ses activités pour s'assurer qu'elles sont adaptées au contexte et aux difficultés, en particulier à l'impact de la pandémie sur les femmes et les filles, et pour préserver et pérenniser les acquis du développement si durement obtenus pour elles.

3. En 2019, l'élan donné à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes s'est intensifié. Le militantisme mondial dont les mouvements de femmes font preuve en permanence a donné lieu à des victoires concrètes pour les femmes et les filles. Parmi les objectifs d'étape importants concernant l'établissement de normes, citons la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, adoptée par l'Organisation internationale du Travail, couronnement de plusieurs années de mobilisation. En Afrique du Sud, en Algérie, en Équateur, au Soudan et ailleurs, les femmes et les jeunes ont été à la tête de manifestations contre la discrimination fondée sur le genre et l'inégalité de genre. Ils ont exigé la fin des féminicides et de la violence de genre ; plaidé en faveur de la modification des lois discriminatoires, notamment pour l'interdiction du mariage d'enfants ; exigé la justice économique ; galvanisé le monde autour de l'action en faveur de l'environnement. Les femmes, surtout les jeunes femmes, se sont présentées aux élections en nombre record, ce qui a changé le visage des parlements dans plusieurs pays. Six femmes nouvellement élues chef d'État ou de gouvernement ont porté le total mondial à 22.

4. En prévision du 25e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+25) en 2020, ONU-Femmes a aidé 118 pays à établir leur rapport d'examen. Dans nombre d'entre eux, il a été souligné que la mobilisation collective des femmes avait permis d'améliorer l'application du principe de responsabilité et l'action en faveur de la réalisation des droits des femmes. Il a aussi été constaté que les progrès étaient hésitants en raison des inégalités généralisées ; des changements climatiques ; de la complexité, de la violence et du caractère prolongé des conflits et des crises humanitaires ; du recul des droits des femmes, notamment en matière de santé sexuelle et procréative ; du rétrécissement de la marge de manœuvre de la société civile.

5. ONU-Femmes a fait de nets progrès en 2019 en ce qui concerne l'obtention de résultats ayant plus d'impact grâce au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Elle a poursuivi son processus de gestion du changement afin de devenir une organisation plus efficace et plus efficiente. Parmi les décisions clés, on peut citer la révision de l'empreinte d'ONU-Femmes sur le terrain afin de l'aligner sur les ressources disponibles. Au siège, les portefeuilles des directeurs exécutifs adjoints ont été revus et des ajustements apportés pour briser les silos et renforcer la capacité de l'Entité de tirer parti de son triple mandat de manière intégrée. ONU-Femmes a commencé à décentraliser certaines fonctions, telles que celle de partenaire

ressources humaines, pour toutes les régions. Ces efforts se poursuivent en 2020 pour consolider et optimiser les changements en vue de meilleurs résultats.

6. Pour la première fois, ONU-Femmes a passé la barre des 500 millions de dollars de recettes fixée à l'origine. La croissance a été alimentée par une augmentation des contributions préaffectées. Il faut redoubler d'efforts pour accroître les ressources ordinaires, qui ont légèrement diminué en 2019, sur lesquelles l'organisation s'appuient pour s'acquitter pleinement de son mandat.

7. ONU-Femmes a jeté les bases pour 2020, année cruciale pour mobiliser l'engagement et accélérer l'action en faveur de l'égalité des genres. En plus des mécanismes intergouvernementaux qui accompagnent Beijing+25, l'Entité a lancé « Génération égalité », une initiative multipartite novatrice, menée par la société civile et fortement axée sur la jeunesse. L'épidémie de COVID-19 a obligé à reporter le Forum coorganisé par le Mexique et la France, mais Génération égalité a commencé et continuera à mobiliser un large soutien en faveur de l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en particulier parmi les jeunes, à dégager de nouvelles questions et à promouvoir un débat mondial sur l'état actuel de l'égalité des genres. Le Forum lancera des coalitions pour l'action qui prendront des engagements concrets, ambitieux et transformateurs pour accélérer les progrès dans plusieurs domaines au cours des cinq prochaines années.

II. Évaluation des résultats du développement, y compris les dépenses afférentes aux programmes et les types de contribution

8. En 2019, ONU-Femmes a apporté un appui à 122 pays et territoires, y compris des pays à revenu élevé, contre 107 en 2018, ce qui illustre le rayonnement de l'Entité au-delà de l'empreinte physique de ses bureaux. À mi-parcours du Plan stratégique, les progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées sont globalement encourageants. En tout, la performance d'ONU-Femmes a été satisfaisante pour 72 % de tous les indicateurs évaluables énoncés dans le Plan (fig. 1). La réalisation des cibles de 2021 avant la date prévue pour près d'un tiers des indicateurs découle de divers facteurs et laisse entrevoir la possibilité de placer la barre plus haut dans ces domaines.

Figure 1
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape de 2019

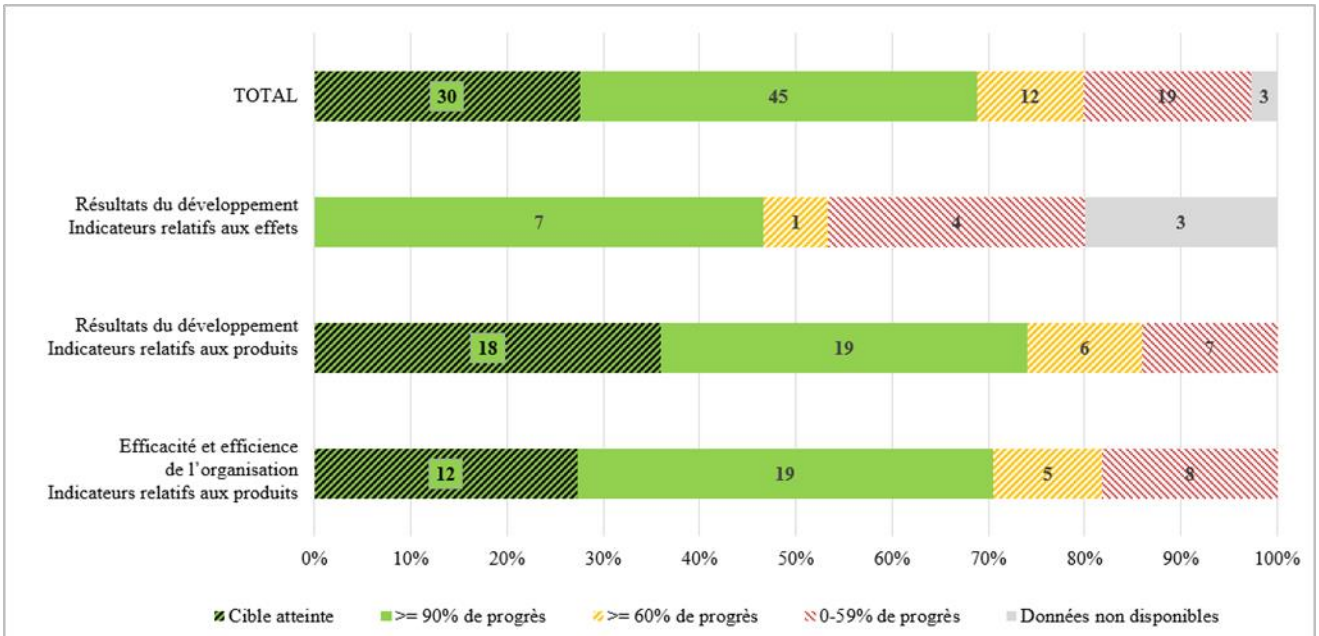

Ne sont pas pris en compte les indicateurs qui ne font l'objet d'un suivi qu'au niveau des composantes ou au niveau des données ventilées ni les indicateurs relatifs aux ODD pour lesquels il n'y a pas d'objectif d'étape annuel. Pour d'autres indicateurs relatifs aux produits, aucun objectif d'étape annuel n'a été fixé mais la présente évaluation se fonde sur une trajectoire linéaire établie à 25 % de progrès par an par rapport à la cible de 2021.

9. Cette section met en évidence les progrès accomplis au regard des domaines énoncés dans le Plan stratégique et analyse l'efficacité des stratégies d'ONU-Femmes[1].

10. Depuis qu'elle a commencé à exécuter son plan stratégique, ONU-Femmes a contribué, en collaboration avec ses partenaires, aux résultats suivants :

Normes internationales

118 pays, dont 102 en 2019, ont bénéficié d'une aide pour leur examen et leur évaluation après 25 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

14 réunions d'information et dialogues thématiques mondiaux, dont 8 en 2019, ont été organisés pour préparer les processus intergouvernementaux

Leadership et gouvernance

266 initiatives de réforme législative ont été entreprises, la moitié environ concernant des lois et pratiques discriminatoires

16 nouvelles stratégies nationales de développement, dont 9 en 2019, ont bénéficié d'un soutien visant à faire en sorte qu'elles tiennent compte des questions de genre

[1] Pour tous les indicateurs cumulés, les données communiquées concernent les deux premières années du Plan stratégique (voir annexe II où figure le détail des progrès pour tous les indicateurs).

63 initiatives, dont 17 en 2019, ont été prises pour surveiller la violence faite aux femmes en politique

Plus de 190 000 femmes, dont plus de 150 000 en 2019, ont pu bénéficier d'une aide juridictionnelle

Émancipation économique

59 politiques nouvelles ou améliorées en matière de droits fonciers, tenant compte des questions de genre, ont été élaborées ou appliquées, dont 28 en 2019

41 cadres juridiques, réglementaires et politiques sur le travail décent pour les femmes et 31 sur les systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre ont été adoptés, dont, respectivement, 24 et 18 en 2019

Le nombre d'entreprises signataires des Principes d'autonomisation des femmes a augmenté de plus de 1 100, dont 723 signataires nouveaux en 2019

Élimination des violences faites aux femmes et aux filles

20 nouveaux partenariats pour des villes sûres et des espaces publics sûrs ont été noués, dont 13 en 2019

21 pays, dont 13 en 2019, ont mené des activités communautaires sur l'égalité des genres et les relations respectueuses et élaboré des programmes nationaux sur l'égalité des genres et la violence faite aux femmes

Les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe

73 % des aperçus des besoins humanitaires et des plans d'intervention comprenaient une analyse des questions de genre, contre 45 % en 2018

965 organisations et réseaux de la société civile, dont 548 en 2019, ont reçu un soutien pour influencer les processus de paix

742 816 femmes et jeunes filles, dont 508 531 en 2019, ont bénéficié de services humanitaires

A. Effet 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et appliqué

Nombre de pays et territoires couverts :	Dépenses totales :
2018 : 54	2018 : 16,26 millions de dollars
2019 : 114	2019 : 24,71 millions de dollars

Contribue à la réalisation de tous les ODD

11. ONU-Femmes a continué de jouer son rôle central en travaillant avec les États Membres et d'autres parties prenantes pour renforcer les normes mondiales sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en se mobilisant dans 114 pays et territoires (54 en 2018), soit une nette augmentation à la veille de l'anniversaire de Beijing+25. L'Entité a fourni une analyse des politiques et renforcé les partenariats dans le cadre de divers processus intergouvernementaux. Au niveau des produits, le taux moyen de réalisation des objectifs d'étape était de 98 % (99 % en 2019).

Figure 2 : Effet 1
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape de 2019

Produit		Indicateur	
1	113%	1.1	100%
		1.2	90%
		1.3	139%
		1.4	122%
2	77%	2.1	133%
		2.2	22%
3	89%	3.1	89%

>= 90 % de progrès >= 60 % de progrès 0-59 % de progrès

12. En 2019, ONU-Femmes a organisé des dialogues factuels avec les États Membres et des experts techniques et fourni une contribution sur le fond, ce qui a permis d'intégrer la perspective de genre dans 43 % des résolutions de l'Assemblée générale. Quatre-vingt-huit pour cent des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire de la 63e session de la Commission de la condition de la femme ont été reprises dans les conclusions concertées. L'appui technique d'ONU-Femmes aux États pour la préparation des examens nationaux

volontaires en prévision de la tenue du Forum politique de haut niveau a contribué à ce que les questions de genre soient prises en compte dans 74 % d'entre eux.

13. L'Entité a aidé 118 pays (102 en 2019) à procéder à l'examen et à l'évaluation après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et mobilisé les États Membres pour qu'ils soumettent des rapports ; elle a notamment aidé Kiribati et le Myanmar à présenter leur tout premier rapport d'examen. Cela a donné lieu à un nombre record de rapports nationaux, soit 172.

14. Dans le cadre de l'examen Beijing+25, ONU-Femmes a engagé des consultations nationales, sous-régionales et régionales et tenu des forums de jeunes, en étroite collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies tels que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP et avec toutes les commissions régionales. Elle a soutenu le sommet dirigé par le FNUAP et tenu à Nairobi à l'occasion du 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin d'établir des liens avec l'examen Beijing+25.

15. En 2019, ONU-Femmes a organisé 66 dialogues avec des organisations non gouvernementales, dont beaucoup étaient liés aux consultations Beijing+25. Elle a facilité trois consultations régionales distinctes pour les jeunes en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine et dans les Caraïbes, à l'issue desquelles des documents finals consacrés spécialement aux jeunes ont été produits, y compris des déclarations et des rapports examinés dans le cadre de consultations multipartites plus larges et d'examens régionaux intergouvernementaux.

16. ONU-Femmes a resserré ses liens de coopération avec le Conseil des droits de l'homme en fournissant un soutien technique aux États Membres et en collaborant avec des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales lors des visites de pays au Cambodge et en Équateur. Elle a également continué à aider les États à appliquer les recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel.

17. ONU-Femmes a continué de soutenir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En 2019, elle a aidé à établir 94 % des rapports que les équipes de pays des Nations Unies présentent au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (83 % en 2018). Au Soudan du Sud, elle a aidé le Gouvernement à soumettre son premier rapport au Comité. Au Népal, elle a aidé la Commission nationale des femmes à élaborer un cadre pour le suivi des observations finales du Comité.

18. ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont codirigé une équipe spéciale chargée d'élaborer à l'échelle du système des Nations Unies une stratégie en faveur de la participation, de la protection et de la promotion de l'espace civique, y compris en cas d'urgence.

19. ONU-Femmes a coprésidé avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le groupe thématique sur le genre du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui a réuni cinq parties prenantes institutionnelles et plus de 13 autres entités et institutions spécialisées des Nations Unies. Grâce aux efforts d'ONU-Femmes, l'égalité des genres a été prise en compte dans chaque rapport du Groupe de réflexion et dans les documents finals intergouvernementaux sur le financement du développement, produits sous l'égide du Conseil économique et social.

20. En partenariat étroit avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre autres, ONU-Femmes a plaidé avec succès pour la prise en compte des questions de genre dans les travaux sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. D'autres efforts ont permis

à des dirigeantes locales de participer réellement à des mécanismes mondiaux de résilience face aux catastrophes, notamment à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25).

21. Les progrès concernant l'effet 1 reposent sur l'expertise technique d'ONU-Femmes et son aptitude à apporter en temps utile une contribution sur le fond aux réunions intergouvernementales ainsi qu'à nouer des partenariats. Ils sont aussi fonction de facteurs externes tels que les changements qui peuvent se produire dans les engagements pris et la volonté politique de renforcer le cadre normatif mondial pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

B. Effet 2 : Les femmes dirigent des systèmes de gouvernance, y participent et en bénéficient à part égale

Nombre de pays et territoires couverts :	Dépenses totales :
2018 : 81	2018 : 60,43 millions de dollars
2019 : 79	2019 : 60,54 millions de dollars

22. Depuis 2018, ONU-Femmes a renforcé ses activités visant à obtenir des résultats dans les domaines de la gouvernance tenant compte des questions de genre et de l'État de droit afin de produire l'effet voulu. Au niveau des produits, le taux moyen de réalisation était de 138 % (136 % en 2019), ce qui montre qu'il est possible de placer la barre plus haut dans ce domaine.

23. ONU-Femmes a contribué à l'adoption de 13 lois favorisant la représentation équilibrée des genres dans les élections et les organes de décision (8 en 2019). Les progrès accomplis dans la lutte contre la violence faite aux femmes en politique ont donné lieu à 63 initiatives (17 en 2019), allant de réformes juridiques ou de politiques spécialement consacrées à la question à des outils innovants mis au point avec l'assistance technique d'ONU-Femmes. Au Malawi, à l'approche des élections de 2019, un mécanisme multipartite a permis d'assurer une surveillance, de signaler les incidents à la police et de fournir des services juridiques gratuits aux candidates.

24. Plus de 16 000 femmes d'horizons divers ont acquis des compétences en leadership avec le soutien d'ONU-Femmes (5 964 en 2019). Au Guatemala, plus d'une centaine de candidates autochtones ont amélioré les compétences dont elles avaient besoin pour faire campagne. Aux Îles Salomon, ONU-Femmes et le PNUD ont formé toutes les femmes qui se présentaient aux élections législatives et un nombre record d'entre elles ont été élues au Parlement.

Figure 3 : Effet 2
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape de 2019

Produit		Indicateur	
4	150%	4.1	150%
		5.2	150%
		4.3	150%
		4.4	150%
5	150%	5.1	150%
		5.2	150%
		5.3	150%
		5.4	150%
6	129%	6.1	150%
		6.2	123%
		6.3	150%
		6.4	91%
7	106%	7.1	150%
		7.2	17%
		7.3	150%

>= 90 % de progrès >= 60 % de progrès 0-59 % de progrès

25. L'action parlementaire visant à soutenir la participation des femmes en politique a progressé, ONU-Femmes contribuant à plus d'une centaine d'initiatives sur la législation et le contrôle tenant compte des questions de genre (34 en 2019) au moyen d'un soutien technique, de formations et d'activités de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires nationaux et des organisations internationales, dont le PNUD. Cela a joué un rôle direct dans l'adoption de lois sur la parité femmes-hommes à Cabo Verde et en Guinée, et de quotas de femmes en Côte d'Ivoire, au Kirghizistan et au Niger. La contribution technique et les conseils apportés par ONU-Femmes aux acteurs électoraux nationaux, en coordination avec le PNUD, le Fonds pour la consolidation de la paix et les missions des Nations Unies, ont permis de procéder à 38 réformes sur l'égalité des genres (22 en 2019), notamment sur les quotas de femmes et les procédures de nomination des candidats, et abouti à des processus électoraux et politiques plus inclusifs.

26. L'Entité a soutenu la prise en compte des questions de genre dans 16 stratégies nationales de développement (9 en 2019), renforçant ainsi la gouvernance tenant compte des questions de genre. Dans 29 pays, ONU-Femmes a appuyé la conception et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur l'égalité des genres (13 en 2019). Les priorités des femmes ont été intégrées dans le Plan national d'égalité entre les femmes et les hommes (2019-2024) du Mexique.

27. ONU-Femmes a aidé 36 ministères des finances à renforcer les capacités d'analyse des questions de genre et le suivi de l'affectation des ressources aux questions de genre dans les budgets et à améliorer les études d'impact (22 en 2019). En Colombie, ONU-Femmes a aidé le Ministère du Trésor et du crédit public à établir un marqueur budgétaire pour le genre afin de rendre compte publiquement de l'allocation des ressources.

28. ONU-Femmes a renforcé les capacités de 39 mécanismes nationaux de promotion des femmes et de 395 organisations de femmes (18 et 184, respectivement, en 2019) de promouvoir l'établissement de plans et de budgets tenant compte des questions de genre et d'assurer le suivi. Le Ministère du genre, de l'enfance, du handicap et de la protection sociale du Malawi a établi un budget national pour 2019-2020 qui tient compte des questions de genre. En Macédoine du Nord, l'action de sensibilisation menée par la société civile a permis d'obtenir que des ressources soient affectées dans les budgets municipaux aux transports en commun et aux services de lutte contre la violence de genre et à l'amélioration des conditions de logement des femmes roms.

29. ONU-Femmes a soutenu 17 institutions gouvernementales chargées de coordonner la riposte nationale au VIH en tenant compte des inégalités de genre (8 de plus en 2019). Environ 10 000 femmes vivant avec le VIH en ont directement bénéficié, notamment grâce à une participation accrue à la prise de décisions liées au VIH. En Ukraine, le soutien apporté a permis de garantir que des actions tenant compte des questions de genre soient inscrites dans la stratégie nationale de lutte contre le VIH pour 2019.

30. S'appuyant sur la cible 16.3 associée à l'objectif de développement durable nº 16, qui constitue une forte incitation, le soutien d'ONU-Femmes à l'aide juridictionnelle a connu une croissance exponentielle au cours des deux dernières années, atteignant 193 952 femmes et filles (158 314 en 2019). Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Entité a aidé le Libéria, le Sénégal et la Sierra Leone à fournir une assistance juridictionnelle pour des questions relatives à la famille, à des pratiques néfastes, à des arrestations ou à des détentions. Elle a renforcé les capacités de 23 325 acteurs du secteur de la justice et de la sécurité, qui sont mieux à même de rendre justice aux femmes et aux filles (4 887 en 2019). Dans l'État de Palestine, cela s'est traduit par le renvoi d'un plus grand nombre d'affaires de violence du ministère public vers les tribunaux.

31. Depuis 2018, ONU-Femmes a pris part à 266 initiatives de réforme législative ; environ la moitié d'entre elles visent à lutter contre les lois et pratiques discriminatoires. En conséquence, le Mozambique a adopté une nouvelle loi contre les unions précoces. La Jordanie a modifié son code du travail pour garantir l'égalité de rémunération.

32. ONU-Femmes a contribué à renforcer les mécanismes institutionnels régissant la production et l'utilisation de statistiques genrées. Neuf pays ont intégré les statistiques genrées dans leurs stratégies statistiques nationales (7 en 2019). Quatorze ont amélioré les mécanismes de coordination (9 en 2019), rendant les décisions sur les priorités en matière de données sur le genre plus efficaces et plus participatives.

33. ONU-Femmes a assuré le renforcement des capacités techniques de 1 550 producteurs et utilisateurs de données en 2019 et établi quatre rapports sur les progrès nationaux relatifs aux ODD. Elle a soutenu 10 enquêtes, notamment sur les budgets-temps, qui ont conduit à des changements de politiques concrets. La Colombie a amélioré sa politique nationale de soins. En Ouganda, les gouvernements des districts ont pris en compte les questions de genre dans les documents-cadres budgétaires.

34. Depuis le lancement de la base de données de référence « Women Count » en 2019, les indicateurs relatifs aux ODD liés au genre sont de plus en plus accessibles au public, le site ayant eu plus de plus de 48 000 vues au total.

35. Les principaux facteurs de progrès concernant l'effet 2 sont notamment les suivants : des partenariats solides établis avec d'autres entités des Nations Unies et l'élaboration d'outils de mise en œuvre pratiques, innovants et fondés sur des données

factuelles. L'instabilité politique et économique ainsi que le manque de coordination ont limité les progrès.

Pleins feux sur la surveillance des données relatives aux ODD

ONU-Femmes est l'entité coresponsable de cinq indicateurs relatifs aux ODD. En 2018, pour la première fois, des données sur l'indicateur 5.1.1 (existence de cadres juridiques visant à promouvoir l'égalité des genres) ont été obtenues dans 53 pays ; sur l'indicateur 5.c.1 (montant des ressources allouées à l'égalité des genres), dans 69 pays ; sur l'indicateur 5.5.1b (proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales), qui a été reclassé au niveau I en 2019, dans 131 pays.

ONU-Femmes et le PNUD ont codirigé la rédaction du chapitre du premier manuel relatif aux statistiques sur la gouvernance (*Handbook on Governance Statistics*) consacré à la participation des femmes aux affaires politiques et aux affaires publiques, communiquant ainsi aux organismes nationaux de statistiques du monde entier des informations sur le suivi des questions de gouvernance pour tous les ODD.

ONU-Femmes s'est associée au plan d'action mondial relatif à l'objectif 3 (permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de toutes et tous) afin de soutenir les ODD liés à la santé et de veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'égalité des genres.

C. Effet 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique

Nombre de pays et territoires couverts :	Dépenses totales :
2018 : 62	2018 : 42,03 millions de dollars
2019 : 62	2019 : 53,96 millions de dollars

36. Depuis 2018, ONU-Femmes soutient le renforcement de la sécurité de revenu et de l'autonomie économique des femmes en aplanissant les obstacles structurels et en créant des conditions qui ont permis à 516 000 femmes (116 000 en 2019) de contribuer au développement durable et d'en bénéficier.

37. En ce qui concerne les indicateurs de produit, les objectifs d'étape ont été atteints à 105 % (104 % en 2019). Pour le produit 8, la performance moyenne n'a été que de 73 %, en partie à cause du retard pris dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, qu'il est difficile de prévoir avec précision.

Figure 4 : Effet 3
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape fixés pour 2019

Produit		Indicateur	
8	73%	8.1	59%
		8.2	89%
		8.3	107%
		8.4	37%
9	120%	9.1	150%
		9.2	30%
		9.3	150%
		9.4	150%
10	125%	10.1	128%
		10.2	126%
		10.3	120%

>= 90 % de progrès >= 60 % de progrès 0-59 % de progrès

38. ONU-Femmes a aidé les gouvernements et les acteurs nationaux à adopter 41 cadres juridiques, réglementaires et politiques sur le travail décent pour les femmes (24 en 2019) et 31 sur les systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre (18 en 2019). L'assistance technique de l'Entité a permis l'adoption de 14 lois et règlements sur les soins et le travail domestique non rémunérés (4 en 2019) et de 25 politiques fiscales, monétaires et commerciales tenant compte des questions de genre (8 en 2019). Avec le soutien d'ONU-Femmes, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, 33 pays ont adopté une liste des principaux indicateurs de l'égalité femmes-hommes pour suivre les résultats obtenus en matière d'autonomisation économique des femmes au regard des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

39. ONU-Femmes a aidé 147 573 femmes, dont 47 % se trouvaient dans des zones rurales, à améliorer les compétences permettant de créer des revenus dans le cadre de l'entrepreneuriat ou d'emplois rémunérés (97 203 en 2019). En 2019, au moins 4 000 de ces femmes étaient des migrantes, dont 3 500 vivaient dans des camps de réfugiés en Jordanie. Quelque 221 d'entre elles vivaient avec un handicap ou avec le VIH. ONU-Femmes a aussi aidé 34 629 femmes à accéder au crédit (11 575 en 2019 ; 42 % en milieu rural). Les partenariats conclus avec 328 institutions publiques, acteurs privés et entités des Nations Unies (55 en 2019) ont permis de favoriser les achats à des entreprises dirigées par des femmes et d'élargir les possibilités offertes aux dirigeantes d'entreprises. Les progrès les plus importants ont été réalisés au Brésil et en Uruguay avec le secteur privé et au Sénégal et en Afrique du Sud avec le secteur public.

40. ONU-Femmes a coopéré avec 1 112 entreprises supplémentaires (723 en 2019) pour les inciter à signer les Principes d'autonomisation des femmes, et le nombre de start-ups et de petites entreprises qui l'ont fait est en forte augmentation. Sur le plan régional, l'Amérique latine et les Caraïbes concentrent le plus grand nombre de nouveaux signataires, suivies de l'Europe et de l'Asie centrale.

41. ONU-Femmes a soutenu l'élaboration, la réforme ou l'application de 59 politiques relatives aux droits fonciers des femmes et à la sécurité desdits droits (28 en 2019). Elle a aidé 167 269 femmes rurales (70 711 en 2019, parmi lesquelles

3 029 étaient des migrantes et 2 026 étaient âgées de 61 ans ou plus) à accéder à la terre, au financement, à l'information et aux intrants agricoles, notamment en négociant des contrats avec des acheteurs de produits fabriqués par des femmes.

42. Les progrès réalisés dans le cadre de l'effet 3 sont le fruit de l'amélioration de la planification, du renforcement des capacités des bureaux extérieurs et de l'exploitation accrue des partenariats. Il a cependant été difficile de ventiler les données de manière à tenir compte des populations laissées pour compte, étant donné les implications du point de vue des coûts et de temps ainsi que les difficultés d'obtention de données sur les femmes migrantes et les femmes vivant avec un handicap ou avec le VIH. ONU-Femmes réévalue ses instruments de suivi et d'évaluation afin d'améliorer la collecte de données dans ce domaine.

Ne laisser personne de côté

Les efforts déployés par ONU-Femmes pour obtenir des résultats avec et pour les femmes et les filles qui subissent des formes de discrimination multiples et croisées ont été renforcés en 2019, puisque 65 % des bureaux nationaux et régionaux ventilent les résultats par caractéristiques démographiques de base (âge, sexe et/ou lieu) pour au moins un indicateur de produit pertinent (58 % en 2018).

Au **Rwanda**, ONU-Femmes a aidé 1 662 dirigeantes d'entreprises rurales à accéder à des produits financiers tenant compte du genre. Au **Chili**, le leadership, les droits et les capacités de développement économique de 1 000 femmes autochtones ont été renforcés. Au **Viet Nam,** l'Entité a soutenu l'intégration des questions de genre dans le plan de développement économique et social concernant les minorités ethniques et les régions reculées (2021-2030).

Grâce à une formation spécifique et à de nouveaux outils, ONU-Femmes continuera à renforcer ses capacités internes pour répondre aux besoins des femmes marginalisées, garantir leur pleine participation et mesurer les résultats associés.

D. Effet 4 : Toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence[2]

Nombre de pays et territoires couverts :	Dépenses totales :
2018 : 72	2018 : 77,52 millions de dollars
2019 : 71	2019 : 76,39 millions de dollars

43. Le travail mené par ONU-Femmes pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles se concentre sur le renforcement de la prévention, l'élargissement

[2] Les résultats mentionnés ici ne tiennent pas compte de ceux du fonds d'affectation spéciale interinstitutions des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes, qui sont présentés séparément à l'annexe VII.

de l'accès aux services et la construction d'un espace public sûr et émancipateur. Si les résultats obtenus en ce qui concerne les effets sont mitigés, au niveau des produits le taux global de réalisation est de 96 % (contre 84 % en 2019). La progression dans certains domaines liés à la sécurité des femmes dans les villes et l'espace public s'est faite de manière graduelle en raison du retard pris dans le financement du programme.

44. Tout au long de l'année 2019, ONU-Femmes a continué de s'acquitter de sa fonction de coordination du système des Nations Unies, notamment par ses programmes globaux à grande échelle. Grâce à l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, lancée en 2017, l'Entité a apporté son appui aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies dans 27 pays en vue de l'élaboration de programmes généraux de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la lutte contre les pratiques néfastes. Les activités menées dans le cadre de Spotlight mettent davantage l'accent sur la prévention et la prise en charge coordonnée des victimes. ONU-Femmes a tiré parti de ses liens uniques avec les organisations locales de femmes pour venir en aide aux femmes et aux filles marginalisées.

Figure 5 : Effet 4
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape de 2019

Produit		Indicateur	
11	112%	**11.1**	106%
		11.2	120%
		11.3	112%
		11,4	110%
12	56%	**12.1**	65%
		12.2	74%
		12.3	31%
		12.4	56%

>= 90 % de progrès >= 60 % de progrès 0-59 % de progrès

45. Pour renforcer la prévention, ONU-Femmes accorde une part de plus en plus importante aux interventions fondées sur des données factuelles, dans le cadre de stratégies nationales de prévention, de mobilisation des communautés et de programmes éducatifs. Avec son soutien, 17 pays ont élaboré des plans d'action nationaux visant à mettre fin à la violence contre les femmes, portant notamment sur les normes, les attitudes et les comportements sociaux (8 en 2019). Par ailleurs, 21 pays, dont 13 en 2019, ont mené des activités communautaires sur l'égalité des genres et les relations respectueuses et élaboré des programmes scolaires formels et informels sur l'égalité des genres et la violence faite aux femmes pour des établissements d'enseignement primaire et secondaire. Au Nigéria, environ 4,2 millions de personnes ont bénéficié des campagnes et interventions soutenues par l'Entité visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et à faire évoluer les normes sociales préjudiciables et les stéréotypes de genre.

46. Grâce à l'initiative Spotlight, ONU-Femmes a contribué à des évaluations des attitudes à l'égard du féminicide et de la violence contre les femmes en Argentine et au Malawi. Au Libéria, elle a soutenu une stratégie historique de prévention visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les pratiques néfastes.

47. ONU-Femmes s'est associée à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour lancer le cadre de prévention baptisé « RESPECT Women: Preventing Violence against Women » (RESPECT des femmes : prévenir les violences contre les femmes), destiné à influencer les décideurs politiques et à éclairer les stratégies nationales de prévention. En Tanzanie, elle a encouragé le dialogue communautaire pour faire progresser l'égalité des genres et réduire la violence, avec la participation de 64 539 femmes, principalement dans les zones rurales, y compris des femmes âgées et des femmes vivant avec un handicap.

48. Avec l'appui technique d'ONU-Femmes, 32 pays (24 en 2019) ont élaboré ou amélioré des directives, des protocoles et des instructions générales afin d'assurer aux victimes des services de qualité. Dans le cadre du Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence mis en œuvre par ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMS, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Ministère de la santé du Cambodge s'est engagé à ce que des examens médico-légaux gratuits soient proposés aux victimes de viol dans tous les établissements de santé. ONU-Femmes a conduit le système des Nations Unies à renforcer les enquêtes menées sur les violences commises contre les femmes par les forces de l'ordre, afin de garantir à toutes les femmes et toutes les filles une prise en charge adéquate par la police et l'appareil judiciaire. Cette approche, partiellement testée au Bangladesh, en Jordanie et au Kosovo[3], vise à combler certaines graves lacunes observées dans le fonctionnement des forces de l'ordre en ce qui concerne notamment la prévention, le renforcement des institutions et l'intersectionnalité.

49. ONU-Femmes a supervisé l'établissement de 20 nouveaux partenariats pour des villes sûres et des espaces publics sûrs (13 en 2019) afin de prévenir et combattre la violence sexuelle dans l'espace public et appuyé la collecte de données pour remédier aux insuffisances des politiques. Avec le soutien de l'Entité, 17 villes disposent de données sur la prévalence du harcèlement sexuel visant les femmes et les filles dans l'espace public (8 en 2019). Aux Philippines, ONU-Femmes a œuvré avec succès pour l'adoption d'une loi sur les espaces sûrs. Élaborée avec le concours de victimes, celle-ci définit le harcèlement sexuel contre les femmes dans l'espace public comme une violence et une violation de leurs droits humains.

50. Avec l'appui d'ONU-Femmes, 13 pays (7 en 2019) ont mobilisé différents secteurs pour éliminer la violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'espace public grâce à la transformation des normes sociales. L'Entité coopère avec le secteur privé et a mis à profit, en collaboration avec Unilever et d'autres producteurs de thé, les partenariats noués avec les États, les organisations non gouvernementales et les travailleuses pour prévenir et combattre la violence contre les femmes dans le secteur du thé, notamment en Inde et au Kenya.

51. Le succès d'ONU-Femmes dans le cadre de l'effet 4 découle de partenariats solides avec d'autres entités des Nations Unies et du rôle de chef de file qu'elle a su jouer pour combler les lacunes en matière de politiques et de programmes, notamment grâce au développement d'outils pratiques fondés sur des données factuelles et à la mobilisation d'éminentes personnalités extérieures à l'Entité, telles que les ambassadrices et ambassadeurs de bonne volonté. Grâce à l'initiative Spotlight, ONU-Femmes établit des fondations solides pour une mise en œuvre efficace des politiques et des programmes, et consolide son rôle de principale entité mondiale

[3] Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

assurant la coordination de la lutte générale contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

E. Effet 5 : Les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience et jouent un rôle plus important dans ce domaine, et bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits à part égale

Nombre de pays et territoires couverts :	Dépenses totales :
2018 : 55	2018 : 89,44 millions de dollars
2019 : 65	2019 : 110,53 millions de dollars

52. Alors que les conflits et les crises humanitaires deviennent de plus en plus complexes, violents et prolongés, les femmes doivent plus que jamais jouer un rôle moteur dans l'édification de sociétés pacifiques, résilientes et inclusives. Si les résultats obtenus en ce qui concerne les effets sont mitigés, au niveau des produits, le taux moyen de réalisation est de 136 % (138 % en 2019).

Figure 6 : Effet 5
Progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape de 2019

Produit		Indicateur	
13	119%	13.1	84%
		13.2	122%
		13.3	122%
		13.4	150%
14	150%	14.1	150%
		14.2	150%
		14.3	150%
15	150%	15.1	150%
		15.2	150%
		15.3	150%

>= 90 % de progrès >= 60 % de progrès 0-59 % de progrès

53. Dix nouveaux plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité ont été adoptés ou mis à jour en 2019, notamment grâce aux activités de sensibilisation et à l'appui financier et technique d'ONU-Femmes. Soixante-dix-neuf pour cent de tous les plans comprennent des cadres de suivi assortis d'indicateurs. L'Entité a mis à profit son rôle de secrétariat du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité pour appuyer la promotion d'un meilleur suivi et d'un meilleur financement de ces plans.

54. Le nombre de femmes représentant la société civile qui font des exposés au Conseil de sécurité lors de réunions consacrées à un pays a presque doublé en 2019. Le Conseil a adopté deux nouvelles résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, la proportion de décisions tenant compte des questions de genre est passée de 76,5 % en 2018 à 61,2 %. Cette diminution résulte de divergences de vues au sein du Conseil et d'une tendance à privilégier des résolutions plus courtes. En tant que secrétariat du groupe informel d'experts du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a facilité une analyse plus approfondie des questions relatives à l'égalité des genres et aux droits des femmes dans les pays touchés par des conflits.

55. ONU-Femmes plaide ardemment en faveur d'une participation concrète des femmes à toutes les étapes des processus de paix, ainsi qu'aux interventions humanitaires et aux mesures de relèvement. En 2018, alors que les délégations engagées dans l'un des six processus de paix menés (ou codirigés) par les Nations Unies ne comprenaient aucune femme participant aux négociations, toutes les équipes de médiation comprenaient des femmes et tenaient des consultations avec la société civile. Le nombre d'organisations et de réseaux de la société civile qui participent aux processus de paix avec l'appui direct d'ONU-Femmes a atteint 548, contre 417 en 2018. L'impact de l'engagement à plus long terme est particulièrement manifeste en Syrie, où les femmes représentent près de 30 % des 150 membres de la Commission constitutionnelle. Avec le soutien d'ONU-Femmes, 850 organisations locales de femmes et de défense des droits des femmes ont participé aux interventions humanitaires et aux mesures de relèvement en 2019.

56. En 2019, ONU-Femmes a également appuyé la formation de 120 femmes en tenue afin qu'elles puissent participer à des opérations de maintien de la paix. Suite au lancement du Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, elle a coordonné le premier cycle de programmation.

57. Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, ONU-Femmes a déployé 28 expertes et experts pour enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits en 2019. D'autres mesures ont facilité le renforcement de 150 institutions chargées de la justice et de sécurité.

58. ONU-Femmes a poursuivi son partenariat solide avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2019, le Fonds a alloué 14,3 % des ressources consacrées aux programmes à des projets ayant pour principal objectif l'égalité des genres, contre 11 % en 2018.

59. En 2019, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a collecté 19 millions de dollars pour défendre directement les droits des femmes et soutenir les organisations dirigées par des femmes dans les conflits et les contextes humanitaires. Il appuie plus d'une centaine d'organisations locales de la société civile.

60. ONU-Femmes joue un rôle essentiel pour ce qui est de garantir que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles soient placées au cœur de la coordination humanitaire mondiale. En 2019, dans les pays où elle était présente, 83 % des groupes thématiques locaux d'action humanitaire disposaient d'une expertise spécifique en matière de genre. Parmi les aperçus des besoins humanitaires accessibles au public en 2019, 73 % comprenaient des données ventilées par sexe et par âge et une analyse des questions de genre.

61. En 2019, ONU-Femmes a soutenu 508 531 femmes et filles et 28 449 hommes et garçons en leur apportant des moyens de subsistance, une protection et des services visant à prévenir et combattre la violence de genre parmi les réfugiés et les personnes déplacées, notamment dans le contexte de la crise des réfugiés rohingyas, de la crise de Syrie et de la crise du Venezuela, ainsi que de la réponse au cyclone Idai. Au total,

116 763 femmes et filles touchées par la crise (81 537 en 2019) se sont engagées davantage dans la gestion des camps de réfugiés et la prise de décision dans les communautés d'accueil.

62. ONU-Femmes a contribué à l'élaboration de plans de résilience face aux catastrophes tenant compte des questions de genre et à l'évaluation des besoins dans 41 pays, couvrant 181 millions de personnes, en étroite coopération avec l'État et 562 organisations de femmes.

63. En 2019, ONU-Femmes a procédé au regroupement de ses activités sur la paix, la sécurité et l'action humanitaire pour apporter aux bénéficiaires un soutien global dans l'ensemble des domaines liés à l'aide humanitaire, au développement et à la paix. Il sera ainsi plus facile d'assurer la continuité entre les investissements dans des interventions à court terme visant à répondre aux crises et les efforts de prévention et de consolidation de la paix à plus long terme qui visent à assurer la pérennité de la paix. Cet aspect sera essentiel dans le cadre de la riposte à la COVID-19 et au lendemain de la pandémie. Pour donner suite à l'évaluation institutionnelle de 2019 sur l'action humanitaire et la réponse aux crises, ONU-Femmes renforcera ses partenariats stratégiques avec les organismes humanitaires et les organisations locales dirigées par des femmes afin d'améliorer encore ses activités normatives et son travail de coordination.

F. Dépenses afférentes aux programmes et types de contribution

64. Le total des dépenses afférentes aux programmes en 2019 a atteint le chiffre record de 326,1 millions de dollars, contre 285,7 millions en 2018. Les dépenses des bureaux extérieurs ont augmenté de 98 % au cours des cinq dernières années. Quatorze pour cent des dépenses totales afférentes aux programmes ont été engagées dans le cadre de programmes conjoints, l'égalité des genres demeurant le domaine de programmation conjointe le plus courant.

65. Sur le plan géographique, la région pour laquelle les dépenses afférentes aux programmes sont les plus élevées reste l'Afrique subsaharienne, suivie de l'Asie-Pacifique (fig. 7). Sur le plan thématique, le segment paix, sécurité et action humanitaire est le principal poste de dépenses (111 millions de dollars), suivi de l'élimination des violences faites aux femmes (77 millions de dollars).

Figure 7
Distribution régionale
(En millions de dollars des États-Unis)

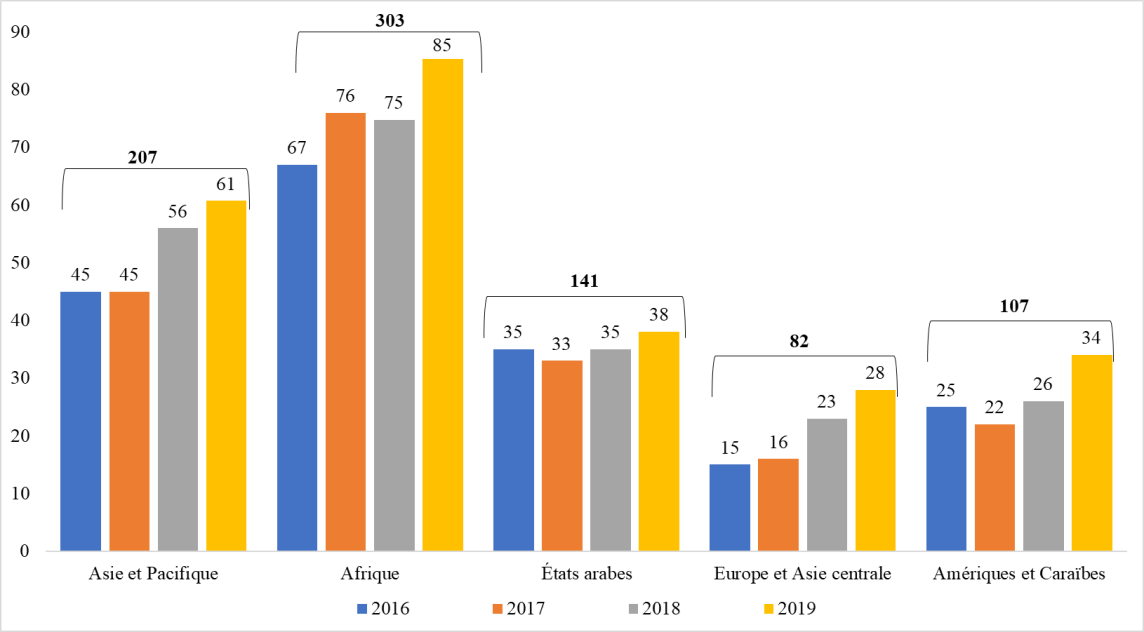

66. Des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont continué à être menées dans la plupart des pays (87 en 2019 contre 84 en 2018), de même que des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale. Un travail de coordination du système des Nations Unies a été entrepris dans 77 pays, contre 69 en 2018, et des services consultatifs intégrés ont été fournis dans 60 pays, contre 56 en 2018.

III. Évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation

67. Les efforts d'ONU-Femmes pour renforcer la performance de l'organisation ont donné des résultats globalement positifs en 2019, puisque 70 % des indicateurs de produits sont satisfaisants (fig. 1). S'appuyant sur les principales conclusions des évaluations et des rapports, l'Entité mène un processus de transformation afin de relever les principaux défis organisationnels. Les changements attendus auront un impact positif sur la performance globale de l'organisation dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

A. Produit 1 : Une meilleure coordination, une plus grande cohérence et une plus forte responsabilisation du système des Nations Unies concernant les engagements pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

68. La performance de l'organisation concernant ce produit a dépassé les objectifs d'étape.

69. La proportion de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable visant des résultats concrets en matière de genre est passée à 72,3 % en 2019.

70. Soixante-huit entités des Nations Unies ont présenté un rapport dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, 60 % d'entre elles respectant ou dépassant les exigences fixées. Le pourcentage de ces entités qui assurent le suivi de l'affectation des ressources et des dépenses et en rendent compte en utilisant des marqueurs genre est passé de 36 % en 2018 à 41 % en 2019.

Figure 8
Scores globaux du système des Nations Unies concernant le Plan d'action à l'échelle du système 2.0, 2018-2019

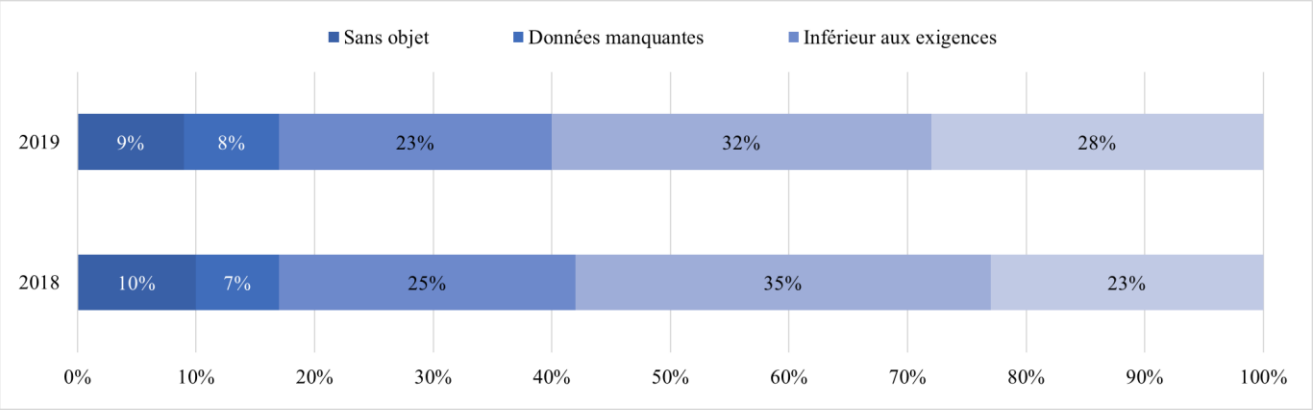

Source : Les scores globaux du système des Nations Unies sont calculés à partir des 1 156 scores obtenus par les 68 entités pour les 17 indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système 2.0.

71. ONU-Femmes a continué à gérer la base de données du système des Nations Unies sur les talents féminins de haut niveau et a proposé une cinquantaine de candidates qualifiées à des postes de direction. Elle a fourni des conseils ou un appui technique en matière de parité des genres à 59 entités et 56 bureaux des Nations Unies, notamment concernant la mise en œuvre des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies afin de faire progresser la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

72. ONU-Femmes a coprésidé l'équipe spéciale de haut niveau chargée du financement de la promotion de l'égalité des genres créée par le Secrétaire général, qui comprend 14 entités et départements du système des Nations Unies et doit examiner les budgets et les dépenses de l'ensemble des entités des Nations Unies et formuler des recommandations sur la manière dont ces dernières peuvent améliorer le financement de la promotion de l'égalité des genres. Ces recommandations, approuvées par le Secrétaire général, visent à renforcer la coordination, la cohérence et la comparabilité des données financières dans l'ensemble du système et à stimuler l'action en faveur des investissements financiers afin d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres pour tous les objectifs énoncés dans le Programme 2030.

73. ONU-Femmes a continué de coordonner sa politique et sa programmation en matière de santé avec l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et la Banque mondiale, dans le cadre du partenariat H6 pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents. En tout, l'Entité a apporté son appui à des interventions en matière de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente tenant compte des questions de genre dans 30 pays en 2019.

B. Produit 2 : Une mobilisation accrue des partenaires aux fins de l'exécution du mandat d'ONU-Femmes

74. ONU-Femmes a continué d'être un partenaire de confiance en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, atteignant pour ce produit un taux d'exécution moyen de 103 % (99 % en 2019).

75. L'Entité a renforcé son soutien à la société civile en concentrant ses moyens financiers et son attention sur Beijing+25 ainsi que sur le Forum Génération égalité. Le manque de cohérence de la prise en compte de ces activités dans les instruments de planification a toutefois faussé les performances de deux indicateurs sur trois. À l'avenir, ONU-Femmes veillera à ce que le travail avec les acteurs de la société civile soit plus systématiquement intégré dans ses notes stratégiques et ses plans de travail annuels. En 2019, l'Entité a soutenu 57 initiatives de groupes consultatifs de la société civile et poursuivi sa stratégie de mobilisation des hommes et des garçons ou des organisations religieuses dans 24 pays. Elle a fait de la mobilisation des jeunes une priorité, grâce à des consultations et des mécanismes plus larges, notamment l'équipe mondiale de jeunes pour Beijing+25.

76. ONU-Femmes a atteint ou dépassé tous les objectifs d'étapes fixés pour 2019 en matière de communication (fig. 9). HeForShe a touché un public toujours plus nombreux, atteignant 2,3 millions de sympathisants (2,15 millions en 2019) et a continué d'être un modèle efficace pour inciter le secteur privé à promouvoir l'égalité des genres. Les 13 ambassadeurs et ambassadrices de bonne volonté d'ONU-Femmes ont continué de jouer un rôle clé dans la promotion des priorités auprès de divers publics.

Figure 9
Communication et sensibilisation

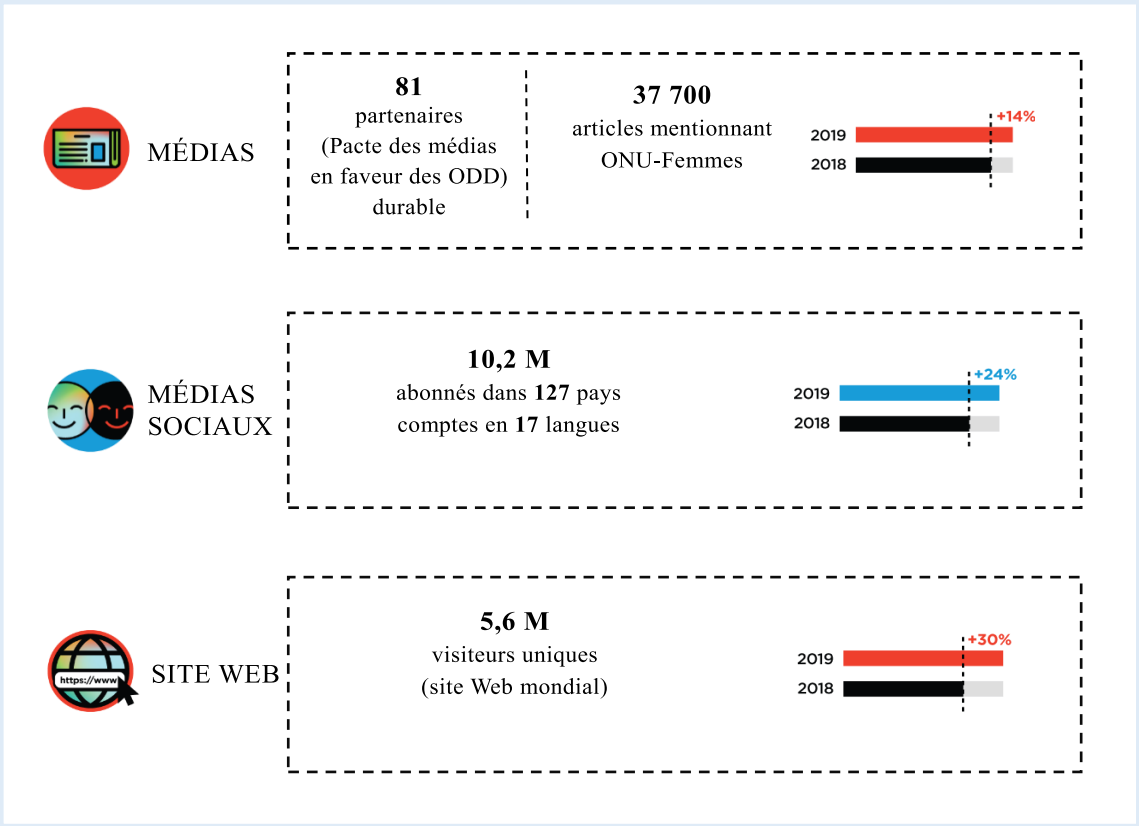

77. Pour la première fois, le revenu total d'ONU-Femmes a dépassé les 500 millions de dollars. Cependant, les ressources ordinaires sont tombées en dessous du seuil de 30 % stipulé dans le pacte de financement (figure 10).

Figure 10
Mobilisation des ressources

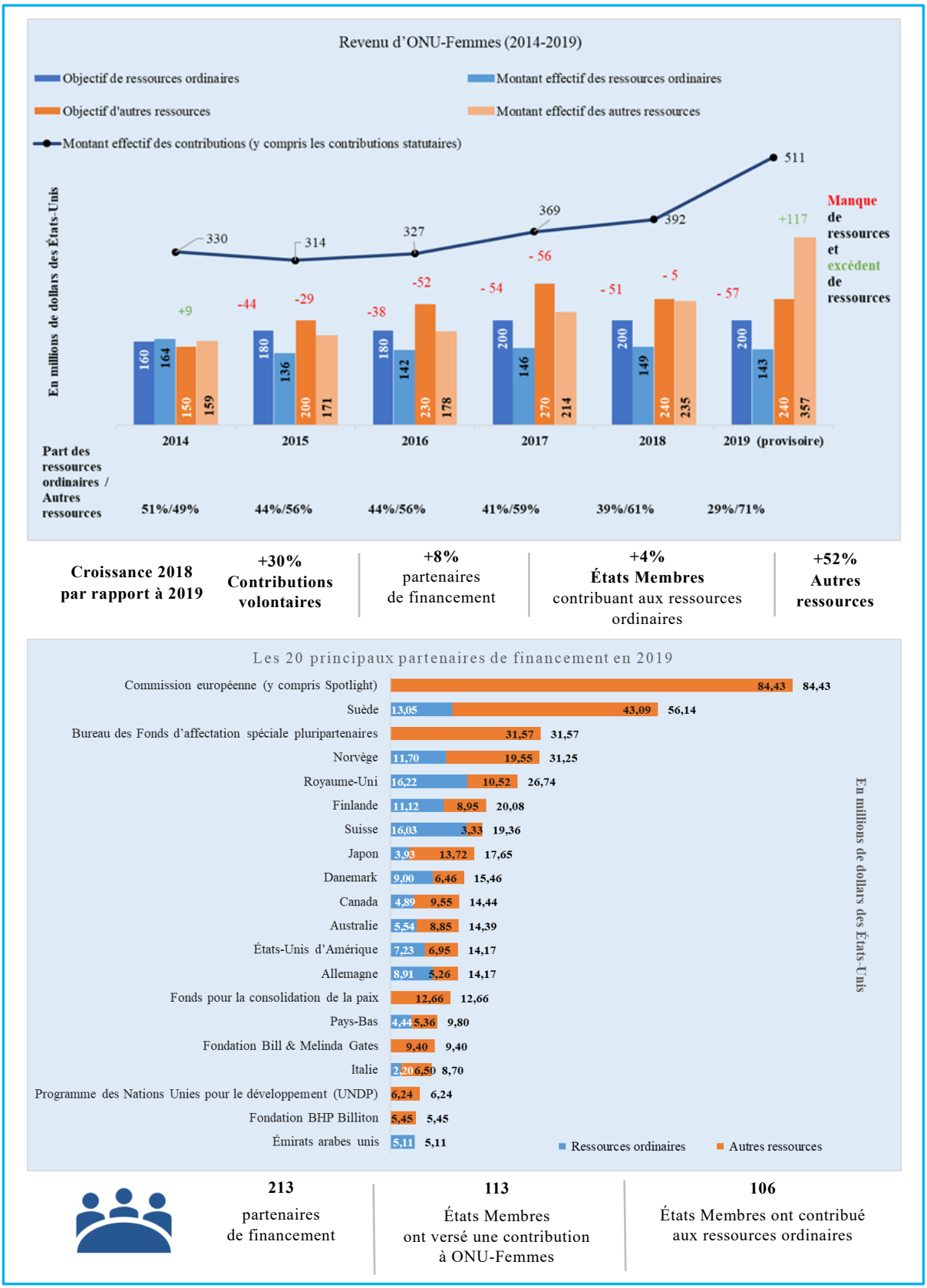

C. Produit 3 : Amélioration de la qualité des programmes, grâce aux connaissances, à l'innovation, à la gestion axée sur les résultats et à l'évaluation

78. ONU-Femmes continue à améliorer la qualité de ses programmes, le taux moyen d'exécution pour ce produit atteignant 99 % (98 % en 2019). S'appuyant sur un projet pilote mené en Asie et dans le Pacifique en 2019, elle procédera à des examens de portefeuilles dans toute l'organisation afin de renforcer encore la qualité de la programmation.

79. En 2019, l'Entité a consolidé son statut de centre de connaissances dans le domaine de l'égalité des genres, notamment en facilitant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans 46 pays et en publiant deux nouveaux rapports phares : *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020 : les familles dans un monde en changement* et l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement. Le nombre de citations et de téléchargements des supports de connaissances élaborés par ONU-Femmes est supérieur aux objectifs d'étape. Les profils de pays en matière d'égalité des genres sont devenus des éléments importants pour les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. Le Centre de formation d'ONU-Femmes a continué de développer ses activités de vulgarisation concernant les priorités thématiques.

80. En 2019, ONU-Femmes a lancé un programme mondial baptisé She Innovates, deuxième initiative pilote élaborée dans le cadre de la Coalition mondiale de l'innovation pour le changement. L'Entité a participé à l'Équipe spéciale du Secrétaire général chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable. Douze bureaux se sont penchés sur les innovations numériques (6 en 2019) et 12 initiatives ont été mises en œuvre avec des partenaires du secteur privé pour intensifier les innovations (5 en 2019).

81. ONU-Femmes a continué de renforcer la gestion axée sur les résultats en tenant compte des questions de genre, comme le montre la nouvelle amélioration de la qualité des notes stratégiques, dont le score atteint en moyenne 80 % en 2019. Soixante-huit pour cent des évaluations gérées par ONU-Femmes ont été jugées « bonnes » ou « très bonnes », contre 88 % en 2018. Ce recul est lié à la modification, en 2018, de la méthode générale d'évaluation, qui a entraîné un durcissement des normes de qualité.

D. Produit 4 : Une meilleure gestion des ressources financières et des ressources humaines au service des résultats

82. Le taux d'exécution moyen pour ce produit a été de 92 %. Le score donné à l'Entité par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide a atteint 85, contre 78 en 2018.

83. ONU-Femmes a continué à recourir aux services communs, dépassant les objectifs d'étape fixés pour 2019, notamment pour ce qui est des locaux partagés, des services financiers et des achats. Vingt-cinq pour cent des bureaux de pays ont fait rapport sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages et aux opérations, dépassant ainsi la cible de 20 %.

84. En 2019, ONU-Femmes a entièrement décentralisé la fonction de partenaire ressources humaines, ce qui a permis de rapprocher ce service d'appui essentiel du personnel de l'Entité, principalement basé sur le terrain. La gestion de la performance a été renforcée dans toute l'organisation, le taux de conformité atteignant 80 % grâce à une politique révisée et à de nouveaux outils.

85. La proportion de rapports destinés aux donateurs publiés dans les délais a augmenté pour atteindre 73 %, mais demeure toutefois inférieure à l'objectif d'étape fixé pour 2019. En 2020, afin d'accélérer les progrès, les directives relatives aux rapports destinés aux donateurs seront révisées pour renforcer l'application du principe de responsabilité et la surveillance au niveau régional.

86. ONU Femmes a reçu une opinion d'audit sans réserve pour la huitième fois consécutive au titre de l'année financière 2018. Si le taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne est resté élevé (99 %), seules 32 % des recommandations de l'audit externe ont été appliquées, car elles concernent des processus complexes nécessitant des investissements et des consultations de grande envergure. Leur mise en œuvre se poursuit.

87. La mise en place du plan de gestion des risques de fraude a continué. De nouveaux outils basés sur l'infonuagique ont amélioré la cybersécurité. Quatre-vingt-seize pour cent des bureaux respectaient les plans et procédures de continuité des opérations.

IV. Conclusions de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021, enseignements retenus et prochaines étapes

88. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, ONU-Femmes a étudié de manière approfondie les conclusions d'évaluations indépendantes telles que l'évaluation d'ONU-Femmes menée en 2017 et 2018 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et celles de la métasynthèse des évaluations effectuées par ONU-Femmes en 2017 et 2018, analysé les informations reçues sur les résultats et les performances pour 2018-2019 et organisé des consultations internes et externes. La présente section contient des informations sur les principales conclusions de l'examen à mi-parcours, sur les enseignements retenus et sur les prochaines étapes, ainsi que des recommandations concernant le Plan stratégique 2022-2025.

A. Impact de la COVID-19 sur les interventions d'ONU-Femmes

89. Au moment où ONU-Femmes mettait le point final à l'examen à mi-parcours, la COVID-19 a déferlé sur le monde avec un impact dévastateur. Si les premières données disponibles indiquent que le taux de mortalité pourrait être plus élevé chez les hommes, les femmes et les filles, elles, sont touchées de plein fouet par les graves répercussions socioéconomiques de la pandémie. Cette asymétrie devient évidente lorsqu'on considère le fait que les femmes doivent faire face à des besoins accrus en matière de services à la personne, aux perturbations de l'économie formelle et informelle, au manque d'accès aux soins de santé et à l'augmentation alarmante du nombre de cas de violence domestique. Les femmes représentent 70 % du personnel de santé dans le monde et sont surreprésentées aux postes qui se trouvent en première ligne, en particulier chez les infirmières, les sages-femmes et les agents de santé communautaire. Pourtant, leur travail et leur contribution restent sous-évalués et sous-rémunérés. L'Entité devra revoir ses interventions pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

90. Depuis le début de la pandémie, ONU-Femmes préconise la prise en compte des dimensions de genre dans les mesures prises pour faire face à la crise à court ou à long terme. Elle a mis en avant le rôle unique que peuvent jouer les femmes dans la prévention de la COVID-19 et dans la gestion de la situation. Dans des notes d'orientation, des documents de réflexion et d'autres produits d'information, elle a

diffusé des conseils sur les impacts que pourrait avoir la crise et sur la ligne de conduite à adopter, en se fondant sur les connaissances acquises lors d'autres épidémies. Des données ventilées par genre ont été largement diffusées sur la base de données de référence Women Count (« Les femmes comptent »). L'Entité a pris sans attendre l'initiative de collaborer avec le système des Nations Unies aux fins de la prise en compte des questions de genre dans le cadre des actions concertées et dans les mécanismes de financement.

91. ONU-Femmes a centré ses interventions sur cinq grandes priorités :

1. garantir une représentation égale des femmes dans les activités de planification et de prise de décisions relatives à la lutte contre la COVID-19 ;

2. parer à l'augmentation du nombre d'affaires de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment au moyen d'un appui coordonné fourni par les entités des Nations Unies ;

3. faire que l'optique du genre soit délibérément prise en compte dans les mesures de protection sociale et dans les plans de relance socioéconomique ;

4. s'attaquer aux problèmes constatés dans le secteur des services à la personne (rémunérés ou non), notamment en mobilisant les hommes et les garçons ;

5. appuyer la création de mécanismes de coordination spécialisés et la mise à disposition et l'analyse de données ventilées par genre.

92. Dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies, les bureaux extérieurs ont revu leurs activités en gardant ces priorités à l'esprit, après consultation avec les partenaires nationaux, en vue de lutter contre la pandémie. Ils sont intervenus immédiatement, notamment pour : fournir une assistance technique en vue de la mise en place rapide d'opérations d'évaluation, de cartographie et d'analyse ; aider les organisations de la société civile à contribuer à l'action engagée ; offrir un appui aux services de téléassistance, centres d'accueil et services d'orientation consacrés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment en tirant parti des nouvelles technologies ; soutenir les programmes de protection sociale dont peuvent profiter les femmes, notamment les femmes âgées ; élaborer des plans d'atténuation des risques.

93. ONU-Femmes a rapidement pris des mesures visant à assurer la sécurité de son personnel tout en garantissant la continuité des opérations.

94. Étant consciente que les conséquences de la pandémie se feront sentir pendant longtemps et que le relèvement sera probablement lent, l'Entité a commencé à revoir ses priorités en évaluant l'impact que devrait avoir la situation sur la mise en œuvre du Plan stratégique et en déterminant quels changements elle devra apporter à son programme d'activités pour l'adapter au contexte actuel. Elle travaillera la main dans la main avec son conseil d'administration tout au long de ce processus.

B. Pertinence du Plan stratégique par rapport à Beijing+25 et à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

95. **L'examen à mi-parcours a confirmé que les priorités d'ONU-Femmes restent d'actualité au regard de l'appui à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'une manière qui tienne compte des questions de genre. Il faudra investir davantage dans certains domaines, mais dans l'ensemble, les conclusions et recommandations issues de**

l'examen et de l'évaluation Beijing+25 vont dans le sens des priorités définies par l'Entité.

96. L'examen et l'évaluation Beijing+25 ont mis en lumière le fait que malgré les succès remportés dans certains domaines, les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes n'ont été ni assez rapides, ni assez importants. De sérieuses lacunes subsistent et il faudra éliminer plusieurs obstacles majeurs, notamment les barrières structurelles, les pratiques discriminatoires et la féminisation de la pauvreté. Les réformes législatives et politiques régressives, les mesures qui vident de leur substance les institutions chargées de promouvoir l'égalité des genres ou encore la réduction des possibilités qu'ont les organisations de défense des droits des femmes de participer à la vie publique ont provoqué un ralentissement du progrès, voire un retour en arrière qui a effacé des acquis obtenus de haute lutte. Les femmes et les filles visées par des formes multiples et croisées de discrimination sont particulièrement touchées. De nouveaux problèmes se posent, liés aux changements climatiques, aux crises qui ont provoqué le déplacement d'un nombre sans précédent de personnes et aux nouvelles technologies. Il est plus que jamais nécessaire de procéder à une transformation structurelle durable qui s'inscrive dans la durée afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

97. Le triple mandat d'ONU-Femmes et son plan stratégique restent adaptés pour ce qui est de régler les problèmes recensés lors de l'examen Beijing+25 et d'exploiter les possibilités qu'il a laissé entrevoir. Dans le cadre de toutes ses activités, dans chaque domaine d'action, l'Entité cherchera des occasions de tirer parti de ses atouts particuliers pour répondre à certaines priorités définies à l'issue de Beijing+25. Elle appuiera notamment les mesures visant à :

1. éliminer toutes les lois discriminatoires et garantir que les lois, politiques et programmes profitent à toutes les femmes et filles ;

2. s'attaquer au problème des soins et des travaux domestiques non rémunérés et renforcer les systèmes de protection sociale dont bénéficient les femmes et les filles ;

3. promouvoir la participation des jeunes femmes et des mouvements de jeunes féministes à la prise de décisions ;

4. améliorer la collecte, l'analyse et l'exploitation des données statistiques genrées ;

5. exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies et de l'innovation pour améliorer la vie des femmes et des filles et pour lutter contre la cyberviolence dirigée contre elles ;

6. donner un rôle moteur aux femmes et aux filles et promouvoir la prise en compte des questions de genre dans l'action pour l'environnement et le climat ;

7. renforcer la protection des femmes et des filles et leur participation à toutes les étapes des processus de paix et des activités de médiation.

98. Il faut s'attaquer à de grandes questions transversales, comme le changement des normes sociales ou la lutte contre les stéréotypes liés au genre, notamment en mobilisant les hommes et les garçons. L'Entité enracinera plus profondément dans ses programmes le principe consistant à ne laisser personne de côté et le renforcement des capacités en s'appuyant sur des données probantes afin d'obtenir des résultats mesurables. En adoptant plus systématiquement une démarche transversale lors de l'élaboration des programmes, il lui sera plus facile d'éviter le cloisonnement des interventions et de parvenir à un changement durable et véritable.

99. ONU-Femmes s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre de projets tels que Génération égalité pour mobiliser l'appui en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action. Elle alignera au mieux son nouveau plan stratégique sur les conclusions de Beijing+25, sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et sur les priorités de la décennie d'action, en particulier pour ce qui est de l'objectif de développement durable n° 5, dont la réalisation pourrait permettre d'obtenir des résultats dans tous les domaines sur lesquels porte le Programme 2030.

C. Perspectives et enjeux relatifs aux réformes du système des Nations Unies

100. **Dans l'ensemble, les réformes du système des Nations Unies ont eu un effet positif sur la capacité d'ONU-Femmes de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système et ont facilité la collaboration interinstitutions. Pour pouvoir consolider ces acquis et obtenir des résultats concrets en faveur des femmes et des filles, il est important de renforcer les mesures d'incitation et de responsabilisation dans tout le système.**

101. Les réformes ont considérablement changé la façon d'opérer des entités du système, dont ONU-Femmes. Le Programme 2030 et l'engagement pris de ne laisser personne de côté occupent désormais une place centrale dans les activités du système des Nations Unies pour le développement. Une nouvelle architecture de coordination, dans laquelle les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle plus important, est en place. Suite à ces changements, il est probable qu'ONU-Femmes ait plus souvent à appuyer d'autres entités à tous les niveaux du système en pilotant la réflexion sur des questions transversales et en faisant bénéficier ces entités de son savoir-faire spécialisé en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. De même, l'Entité devra se concentrer davantage sur la coordination des activités relatives à l'égalité des genres à l'échelle du système, dont elle est responsable au premier chef.

102. ONU-Femmes a veillé à ce que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient placées au cœur des structures et processus nouveaux ou revus qui contribuent à la réalisation du Programme 2030, notamment les documents d'orientation relatifs aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres (marqueurs genre), les outils d'intégration des questions de genre et les activités de promotion de la parité des genres.

103. Il faut renforcer les mesures d'incitation et de responsabilisation visant à accélérer la réalisation de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'exécution du Programme 2030 d'une manière qui tienne compte des questions de genre, en particulier dans les pays où ONU-Femmes n'a pas de présence permanente et dans ceux où ses ressources sont limitées. L'Entité continuera de collaborer étroitement avec les fonds et programmes des Nations Unies et le Bureau de la coordination des activités de développement et participera activement aux divers volets de la réforme et aux examens régionaux en vue de promouvoir la prise en compte des questions relatives à l'égalité des genres.

104. Les résultats préliminaires d'une enquête menée dans les bureaux extérieurs d'ONU-Femmes indiquent que les réformes ont un effet positif sur la collaboration interinstitutions et sur les travaux de l'Entité. Suite à l'adoption du cadre de gestion et de responsabilité, les coordonnateurs résidents se sont vu attribuer un rôle bien plus important dans ces activités de collaboration et dans l'appui aux efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. De nouvelles possibilités de

collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies s'offrent à ONU-Femmes, en particulier dans le cadre des activités de sensibilisation menées en commun et de la programmation conjointe.

105. Néanmoins, la fragmentation du financement entrave sérieusement la collaboration. Les avantages mutuels qu'offre le pacte de financement sont prometteurs, mais ne sont pas encore pleinement exploités. Dans le cadre des dialogues structurés sur le financement et des rencontres conjointes informelles consacrées au pacte, ONU-Femmes a cherché à renforcer la responsabilité et les engagements mutuels, ainsi qu'à améliorer la qualité du financement et les résultats obtenus dans le cadre d'activités conjointes. Les donateurs et le système des Nations Unies pour le développement doivent faire plus d'efforts pour encourager l'adoption de démarches cohérentes et conformes aux mandats fixés.

106. Les bureaux extérieurs ont souligné à de nombreuses reprises que les programmes conjoints étaient un moyen inégalé d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres. ONU-Femmes voit là une chance remarquable de tirer parti du rôle de coordination qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour garantir la prise en compte systématique des questions de genre dans les plans-cadres de coopération, notamment en promouvant la responsabilisation à l'échelle du système pour ce qui est de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

107. ONU-Femmes continuera de saisir les occasions qu'offrent les réformes et d'utiliser les mécanismes de coordination et de responsabilisation afin de mobiliser le système des Nations Unies, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'activité prioritaires. L'Entité renforcera la coordination basée sur les résultats en intégrant mieux ce concept dans ses outils de programmation, notamment en s'appuyant sur les programmes conjoints, les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération. Elle renforcera cette coopération dans divers contextes, notamment dans les domaines d'intervention qui unissent action humanitaire et développement et leur lien avec la paix, en ayant recours notamment aux profils de pays en matière d'égalité des genres, aux feuilles de résultats des équipes de pays relatives au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, ou encore au rapport et à l'analyse de 2018 du Comité permanent interorganisations sur le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les questions de genre. Elle améliorera également la publication de rapports intégrés et harmonisés en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies.

D. Mesures visant à mieux circonscrire les programmes en adoptant des approches plus cohérentes et en améliorant l'évaluation

108. **ONU-Femmes a obtenu de bons résultats en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans son plan stratégique. Pourtant, compte tenu de ses difficultés financières persistantes, pour pouvoir inscrire ses activités dans la durée et en améliorer l'impact, l'Entité devra, d'une part, déterminer quels résultats ont le plus fort impact et mieux circonscrire ses programmes en conséquence et, d'autre part, concevoir des produits standardisés qui tirent parti de ses atouts particuliers. Ces changements sont particulièrement importants dans le contexte de la riposte contre la COVID-19, situation dans laquelle l'Entité est bien placée pour appuyer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, pour faire en sorte que les plans d'aide socioéconomique soient conçus en tenant compte des questions de genre et pour améliorer la collecte et l'analyse de données sur l'effet disproportionné que la crise et les mesures prises pour y faire face ont sur les femmes et les filles.**

109. Les évaluations ont montré que les interventions de l'Entité dans différents domaines d'action sont pertinentes et efficaces et qu'elles ont contribué pour beaucoup à l'obtention de résultats en matière de développement et à la réalisation des droits des femmes. Elles répondent aux besoins des groupes cibles et sont alignées sur les cadres mondiaux et les priorités des pays. Les investissements visant à donner aux pays les moyens de traduire les engagements normatifs mondiaux en cadres législatifs et politiques à l'échelle nationale et de mettre en œuvre ces instruments ont permis d'obtenir des résultats plus durables.

110. ONU-Femmes a mieux circonscrit ses programmes, notamment ses programmes phares, mais elle devra faire des efforts supplémentaires pour trouver un équilibre entre la capacité de saisir les chances qui se présentent et celle d'agir conformément à la stratégie arrêtée. L'Entité a contribué de façon notable au renforcement des cadres normatifs mondiaux et nationaux, mais elle pourrait obtenir des résultats encore plus durables et à plus grande échelle en traduisant ces avancées sur le plan opérationnel. La définition des priorités des programmes phares et les partenariats connexes ont été améliorés, mais des difficultés financières ont empêché la mise en œuvre harmonieuse de ces programmes.

111. ONU-Femmes fera fond sur ces efforts pour rendre plus cohérentes ses interventions dans différentes zones géographiques au moyen de produits standardisés tels que les profils de pays en matière d'égalité des genres, qui faciliteront la comparaison et l'agrégation des résultats. Elle renforcera encore les théories du changement thématiques et organisationnelles et améliorera la programmation fondée sur des données probantes et axée sur la lutte contre les causes structurelles des inégalités entre les genres.

112. L'Entité complétera cette action en prenant les mesures suivantes : elle mettra en œuvre sa stratégie de gestion des connaissances, contribuera à tous les aspects des processus relatifs aux plans-cadres de coopération, procédera à des analyses sur les conflits et le genre et examinera les programmes d'activités en vue de garantir la pertinence et l'impact des interventions. Elle s'appuiera sur les enseignements tirés des évaluations pour orienter la programmation et développer la culture de la connaissance. Ainsi, elle sera mieux à même de : 1) hiérarchiser ses priorités et consolider sa programmation ; 2) se positionner en tant que principale référente en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ; 3) renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles ; 4) éclairer l'élaboration de plans-cadres de coopération de manière intégrée.

113. ONU-Femmes accordera une attention particulière à la portée de ses activités et s'attachera à les inscrire dans la durée : elle s'efforcera activement de ne laisser personne de côté, mettra au point des stratégies de sortie claires et renforcera les liens entre les piliers Paix et sécurité, Droits de l'homme et Développement.

114. L'Entité continuera de mieux circonscrire ses programmes en fonction de ses atouts particuliers, de son mandat et des nouveaux besoins, notamment ceux liés à la pandémie et à la décennie d'action. Elle reverra ses domaines d'activité prioritaires lorsqu'elle élaborera son prochain plan stratégique, pour être sûre de pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation et notamment aux impacts de la COVID-19.

E. Les partenariats comme moyen d'augmenter la portée et l'impact des activités

115. **Un des enseignements clés tirés de l'examen à mi-parcours est qu'ONU-Femmes doit s'appuyer sur ses partenaires du système des Nations Unies et d'ailleurs pour pouvoir exécuter son mandat et obtenir des résultats à plus**

grande échelle dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. L'Entité saisira les chances qu'offrent Beijing+25 et Génération égalité pour améliorer les partenariats associant plusieurs parties prenantes et, ainsi, d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

116. Les évaluations indiquent qu'ONU-Femmes est une partenaire fort appréciée et à la compétence reconnue en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, qui a la réputation d'apporter une contribution de qualité aux concertations sur les politiques à tous les niveaux. On la considère comme capable de jeter des ponts entre les parties prenantes, notamment entre l'État et les organisations de femmes. En tant que chef de file du système des Nations Unies en ce qui concerne l'intégration des questions de genre, l'Entité a contribué de façon remarquable à la responsabilisation en matière d'égalité des genres. Malgré le manque de ressources et les problèmes de nature structurelle qu'elle a rencontrés, elle a dans l'ensemble eu beaucoup de succès pour ce qui est de tirer parti de ses partenariats et de son mandat de coordination au sein du système en vue de créer un environnement porteur et propice à la réalisation des droits des femmes, notamment dans les situations de crise humanitaire.

117. ONU-Femmes souffre encore de problèmes persistants : son mandat d'entité coordinatrice au sein du système des Nations Unies n'est pas toujours reconnu, les capacités sont inégales, les ressources font défaut et il faut définir plus clairement l'impact que les partenariats et la coordination peuvent avoir sur le développement. Les mécanismes et cadres de coordination interinstitutions du Siège et d'ailleurs, dont les groupes consacrés aux questions de genre, sont indispensables pour que l'Entité puisse s'acquitter de son mandat de coordination, mais il faudrait que celle-ci soit plus systématiquement invitée à participer à leurs travaux.

118. Des progrès satisfaisants ont continué d'être réalisés dans les six domaines dans lesquels la collaboration présente des avantages particuliers figurant au chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes, comme indiqué à l'annexe V. Une enquête menée en 2020 dans le cadre de l'étude d'évaluabilité du chapitre commun a révélé que l'intégralité des membres du personnel interrogés considérait que ledit chapitre avait une influence positive, voire essentielle, sur l'amélioration de la collaboration entre les institutions concernées. Toutefois, si la collaboration entre ces quatre institutions est solide et continue de croître, la réforme du système des Nations Unies pour le développement nécessite une collaboration entre l'ensemble des entités du système. L'utilité du chapitre commun en tant qu'initiative distincte devrait donc être examinée dans ce contexte.

119. ONU-Femmes s'appuiera sur ses bonnes relations avec les gouvernements et sur son rôle mobilisateur pour approfondir sa collaboration avec les ministères d'exécution, en mettant à profit ses liens solides avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes. Dans le même temps, elle continuera à soutenir ces mécanismes, dont les ressources et les capacités restent insuffisantes.

120. Les liens étroits qu'ONU-Femmes entretient de longue date avec la société civile représentent un atout très important. L'Entité renforcera ses partenariats axés sur les résultats avec les organisations locales de jeunes et de la société civile, les organisations communautaires, les mouvements associatifs et les réseaux de femmes et de défenseuses des droits des femmes, en mettant l'accent sur l'aide aux femmes et aux filles les plus vulnérables.

121. ONU-Femmes continuera de collaborer avec le secteur privé dans le cadre de l'exécution des programmes, notamment dans le cadre d'activité de sensibilisation et de mobilisation, d'établissement de normes et d'appui technique. Les initiatives « Unstereotype Alliance » et « HeForShe » sont de bons exemples de projets visant à

promouvoir la transformation des entreprises grâce à l'adoption de pratiques tenant compte des questions de genre. L'Entité mettra sa fonction de communication au service de la prise de position en participant à des manifestations très médiatisées, en diffusant des communications stratégiques et en établissant des partenariats avec les médias.

122. ONU-Femmes aura deux priorités dans le cadre de ses partenariats. D'une part, elle soutiendra les partenariats multipartites en rassemblant un large éventail de partenaires qui se concentreront sur des objectifs communs, renforceront la coordination et accroîtront le financement, une approche incarnée par le Forum Génération égalité. D'autre part, elle intégrera plus clairement l'analyse des parties prenantes dans sa programmation et veillera à ce que ses interventions fassent appel à des acteurs importants, de manière à obtenir des résultats durables à grande échelle.

123. L'Entité passera en revue ses partenariats pour déterminer lesquels elle privilégiera, examinera la manière dont elle tire parti de ses partenariats et reverra ses modalités d'action pour les rendre plus cohérentes, plus ciblées, plus agiles et plus axées sur les résultats. Elle mettra au point des stratégies de gestion des partenariats visant à mettre en adéquation les capacités d'organisation et les ambitions et à gérer les attentes de toutes les parties prenantes, car la demande croissante de services n'a pas été suivie d'une augmentation proportionnelle des ressources.

F. Transformation d'ONU-Femmes : renforcer l'impact grâce à l'optimisation de sa structure, de sa présence et de ses mécanismes

124. **Comme l'a fait remarquer le MOPAN, ONU-Femmes a procédé à de nombreux changements pour gagner en efficacité et pour renforcer sa capacité de répondre aux besoins actuels et futurs. Ainsi, l'Entité a reçu une opinion sans réserve lors de huit audits d'affilée. Il faut continuer d'investir dans ce domaine, en particulier pour pouvoir soutenir davantage les activités relatives aux politiques et aux programmes.**

125. Pour donner suite à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, aux évaluations indépendantes et à l'évaluation du MOPAN, ONU-Femmes, qui souhaite devenir adaptable et agile et arriver à maturité, a entamé un processus de gestion du changement visant à optimiser ses structures, ses processus-métier et sa gouvernance, l'objectif étant d'obtenir des résultats à l'impact considérable dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

126. Dans le cadre de l'évaluation complète de sa présence sur le terrain et de ses modalités d'action, ONU-Femmes a :

- analysé sa présence au niveau des régions et des pays du point de vue des ressources disponibles et des principaux indicateurs, afin d'optimiser les capacités et l'appui ;
- défini quelles sortes d'appui elle peut fournir aux partenaires nationaux et aux équipes de pays des Nations Unies dans les pays où elle n'a pas de présence permanente.

127. Suite à cet examen, l'Entité a décidé de rationaliser sa présence sur le terrain en accordant la priorité aux bureaux dotés de toutes les attributions d'un bureau de pays et en tirant pleinement parti de ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dans les pays où elle n'est pas présente. Elle a revu ses méthodes de gestion internes, dans le but d'accélérer la prise de décisions concernant les opérations.

128. En 2020, l'Entité continuera de définir le mode de fonctionnement et la « carte des services offerts » pour chaque type de bureau, le but étant d'établir un point de repère pour sa présence sur le terrain. Ainsi, elle rendra son action à travers le monde plus cohérente, tout en gardant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux priorités de chaque pays et à la situation sur place. Les résultats obtenus dans le cadre de projets pilotes reposant sur des programmes régionaux et des partenariats avec les équipes de pays des Nations Unies et les agents d'exécution locaux ont montré que cette méthode pouvait porter ses fruits même dans les pays où l'Entité n'a pas de présence permanente.

129. Afin de faire converger les politiques et les programmes et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles, ONU-Femmes a fusionné sa Division des politiques, sa Division des programmes et sa Division de l'appui intergouvernemental. La nouvelle Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité du développement est chargée de définir la stratégie de l'Entité, d'allouer les ressources en fonction des résultats escomptés, d'intégrer la gestion du risque dans la planification et de mesurer l'impact des projets, aux fins d'une meilleure prise de décisions et d'une meilleure gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités à son conseil d'administration et aux parties prenantes. Toutes les équipes chargées de gérer des partenariats avec le secteur privé ont été regroupées en une seule section au sein de la Division des partenariats stratégiques, de la sensibilisation et des communications.

130. À l'avenir, les efforts déployés en faveur du changement viseront essentiellement à faire en sorte que les membres du personnel d'ONU-Femmes soient tous connectés par un réseau mondial et rendent des comptes selon un modèle matriciel. L'Entité continuera de poursuivre l'objectif qu'elle s'est fixé de revigorer ses activités et d'arriver à maturité, le but étant de démultiplier l'impact de ses activités en s'appuyant sur une présence sur le terrain rendue plus forte par la mise en place d'un réseau mondial et sur un siège plus efficace.

G. Accroissement des ressources ordinaires et diversification des sources de financement

131. **L'examen à mi-parcours a montré qu'il est vital qu'ONU-Femmes dispose d'un financement flexible et prévisible, en particulier pour ce qui est des ressources de base, pour pouvoir exécuter au mieux son triple mandat. Il est essentiel de mettre en place une stratégie de financement reposant sur des flux diversifiés, mais aussi de redoubler d'efforts en vue de mobiliser des ressources ordinaires, notamment grâce aux partenariats créateurs de valeur partagée.**

132. Si l'on veut mieux faire concorder la programmation et les priorités stratégiques, il importe au plus haut point de rétablir l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Cela sera crucial pour préserver les acquis en matière de développement et pour donner à l'Entité les moyens d'intervenir de façon rapide et d'avoir un réel impact, que ce soit dans le contexte de la lutte contre la COVID-19 ou dans d'autres situations.

133. La mobilisation des ressources ordinaires dépendra de la capacité d'ONU-Femmes de faire le lien entre ressources et résultats et de recenser les résultats auxquels il a fallu renoncer car les cibles de financement approuvées par le Conseil d'administration n'avaient pas été atteintes. Disposer d'un financement flexible et prévisible permettrait à l'Entité de mieux hiérarchiser ses activités et de mieux planifier l'utilisation des ressources en fonction de l'évolution des priorités relatives aux effets attendus du Plan stratégique. Cette stratégie repose en partie sur les

investissements dans les comités nationaux et sur le renforcement des partenariats avec le secteur privé qui créent de la valeur partagée.

134. L'Entité continuera de se servir du pacte de financement et des mécanismes de financement commun pour renforcer la collaboration interinstitutions. Pour obtenir des résultats ayant un impact fort, la fonction de coordination du système des Nations Unies doit impérativement être dotée de ressources suffisantes, sans quoi elle ne pourra pas exploiter pleinement les processus à l'échelle du système et saisir les occasions qui se présentent. L'Entité s'efforcera d'intégrer plus systématiquement dans son travail les dépenses afférentes à la coordination du système des Nations Unies et de suivre plus régulièrement ces dépenses.

H. Ajustement du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

135. **Des ajustements mineurs du cadre de résultats actuel ont été proposés à l'issue de l'examen à mi-parcours. Ils n'entraveront ni le suivi du changement tout au long de l'exécution du Plan stratégique ni l'harmonisation avec les organisations apparentées.**

136. ONU-Femmes définira plus clairement dans son cadre de résultats ce qu'elle fera pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et notamment à l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté. Si la communication d'informations sur les activités relatives aux populations marginalisées a été considérablement meilleure en 2019 qu'en 2018, il faut continuer de faire des progrès dans ce domaine. La COVID-19 a montré qu'il fallait mieux mesurer l'efficacité des interventions en situation de crise, de manière plus complète et pas uniquement dans les situations de crise humanitaire.

137. Les ajustements qu'il est proposé d'apporter au cadre de résultats sont décrits en détail à l'annexe IV. Ils ont uniquement pour objectif de garantir l'intégrité du cadre de résultats et de donner une idée du chemin à suivre. Il est proposé de : placer la barre plus haut lorsque les cibles liées à un indicateur sont atteintes ; revoir les cibles lorsque l'exécution des activités connexes est compromise par la COVID-19 ou d'autres facteurs ; modifier certains indicateurs pour les rendre plus clairs et plus précis ou pour pallier le manque de données ou les problèmes méthodologiques persistants ; clarifier la description des indicateurs pour améliorer la communication d'informations sur le principe consistant à ne laisser personne de côté. ONU-Femmes continuera d'améliorer la publication de rapports intégrés et harmonisés en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

I. Perspectives pour le Plan stratégique 2022-2025

138. **Le prochain Plan stratégique sera axé sur la mise en œuvre complète, accélérée et efficace du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et d'autres cadres normatifs intergouvernementaux, qui se fera notamment en tirant mieux parti du fruit des partenariats et de la coordination du système des Nations Unies.**

139. Les résultats de l'examen à mi-parcours serviront à éclairer l'élaboration du Plan stratégique pour la période 2022-2025. Une marche à suivre pour l'établissement du Plan sera présentée au Conseil d'administration en septembre 2020.

140. ONU-Femmes cherchera à améliorer plusieurs aspects du Plan stratégique. Elle s'efforcera notamment de : 1) rendre compte de l'impact de ses activités, notamment sur les femmes et les filles visées par des formes multiples et croisées de

discrimination ; 2) décrire sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et à la décennie d'action, ainsi qu'à la mise en œuvre complète et accélérée du Programme d'action de Beijing suite à l'examen mené 25 ans après son adoption ; 3) mesurer les résultats des activités transversales ; 4) mesurer et présenter les résultats obtenus en matière de développement grâce aux partenariats, à la coordination du système des Nations Unies, à l'appui à l'établissement de normes, aux activités relatives aux normes sociales et à l'octroi de subventions ; 5) mesurer l'efficacité des interventions en situation de crise ; 6) rendre compte des mesures prises en faveur d'une plus grande durabilité environnementale.

V. Éléments d'un projet de décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) prendre note du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès faits dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, y compris l'examen à mi-parcours du Plan, saluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et féliciter ONU-Femmes pour son excellente performance à ce jour ;

b) saluer l'attention particulière qu'ONU-Femmes a consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et faire valoir sa contribution en la matière, qui vise à garantir que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes figurent au premier plan dans le programme de développement durable, notamment dans les plans-cadres de coopération établis à l'échelle des pays ;

c) appuyer le processus interne de gestion du changement mis en place par ONU-Femmes et les ajustements stratégiques auxquels celle-ci procède, afin de lui donner les moyens de contribuer davantage à la réforme du système des Nations Unies, et l'encourager, ainsi que les États Membres et les autres entités des Nations Unies, à renforcer les partenariats dans ce domaine ;

d) prendre note avec inquiétude du manque persistant de ressources ordinaires et, à cet égard, encourager tous les pays qui en ont la possibilité à augmenter leurs contributions volontaires de manière à assurer la mise en œuvre totale et efficace du Plan stratégique 2018-2021.